

Séance du 30 janvier 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisaut, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENTS** : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Quatrième vente de documents réformés.

Les 25 et 26 avril 2014, la médiathèque souhaite organiser sa quatrième vente de documents désherbés (c'est-à-dire des documents retirés des rayonnages et/ou qui ne peuvent plus être proposés au public), manifestation conviviale appréciée des Bayonnais. Cette année, elle est programmée dans le cadre général d'une animation mensuelle consacrée au livre et fera suite à la Journée Mondiale du Livre du 23 avril. Pour satisfaire les attentes du public, la vente se tiendra sur deux jours et, pour des raisons d'organisation, sera installée dans les locaux de la médiathèque centre-ville et sur le square Dubarrat.

Comme lors des précédentes éditions, les documents mis en vente n'ayant pas d'intérêt pour la conservation patrimoniale, sont considérés en « bon état » mais voués à la destruction pour des raisons d'obsolescence ou de manque de place.

Le prix de vente, jusque-là différent suivant le type de document, est, cette année, ramené à 1 € pour les livres et les disques-compacts et 0,10 € pour les magazines qui peuvent être vendus par lots.

La recette de la vente sera reversée à l'association bayonnaise Libre Plume. Cette dernière s'investit dans la promotion de la lecture et du livre auprès des enfants de la ville, coordonne le salon du livre jeunesse « Bouquinville » auquel participe la médiathèque, anime des ateliers dans les écoles et organise des tickets découvertes pour les jeunes pendant les vacances scolaires. Partenaire reconnu et régulier de la médiathèque, cette association bénéficierait ainsi des retombées de son engagement.

La vente sera organisée et assurée par le personnel de la médiathèque. Les invendus à l'issue de cette journée seront éliminés suivant le circuit habituel de tri sélectif.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation de cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son organisation ;
- de fixer le tarif comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie des recettes de la médiathèque municipale ;
- d'approuver le principe du reversement de la recette générée au bénéfice de l'association Libre Plume.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.